

CONCOURS PHOTOS : Alimentation et Agriculture Durables

La commune organise en partenariat avec Rodez Agglomération un concours photos qui s'adresse aux habitants (enfant ou adulte) de DRUELLE BALSAC.

Ce concours est organisé afin de sensibiliser les citoyens sur le développement durable. Le thème retenu pour notre commune est : Alimentation et agriculture durables. Ce concours a pour objectif de donner une vision, et des perspectives sur ses sujets en valorisant notre territoire à travers l'œil du photographe amateur.

Quelques idées de photos dans le thème : cuisine, animaux, potager, paysage, consommer local, consommer durable, vente directe, production locale, transmission, portraits, élevage, compost etc.

Un jury sélectionnera les meilleures photos en lien avec les thèmes retenus. Ce jury sera composé d'élus municipaux, d'élus communautaires, d'élus des Conseils Municipaux des enfants et d'habitants.

Les clichés sélectionnés feront l'objet d'une exposition extérieure permanente, sur un circuit de marche sur notre commune.

Les photos avec coordonnées des auteurs (nom, prénom, téléphone) sont à envoyer avant le 25/08/2024 à : photos.druellebalsac@outlook.fr

Renseignements par courriel ou bien auprès du secrétariat de Mairie.

Règlement :

La participation est gratuite, le concours s'adresse uniquement aux habitants de la commune de Druelle Balsac.

Les personnes mineures devront fournir une autorisation parentale complétée et signée par leur représentant légal (annexe 1).

Les photos devront obligatoirement être prises sur le territoire de la commune de Druelle Balsac. Merci de préciser le lieu de la prise de vue.

Le photographe amateur s'il le souhaite pourra donner un titre à son cliché.

Les clichés numériques (couleur ou noir et blanc, orientation en portrait ou paysage) retenus seront ensuite agrandis pour être exposés, pour cela une résolution de 300 dpi soit 5 à 10 Mo au minimum seront nécessaires.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété. Les auteurs s'engagent à céder les droits d'utilisation des photos sans limitation de durée : le droit de reproduction et le droit de représentation au public. Ils consentent donc à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication.

Les participants déclarent et garantissent avoir obtenu l'autorisation préalable des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés.

Date limite d'envoi des clichés : 25/08/2024

Annexe 1

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e)

.....

Demeurant à:

.....

En ma qualité de mère/père/tuteur légal (rayer les mentions inutiles)

.....

Autorise mon fils/ma fille (rayer les mentions inutiles)

NOM

Prénom

Né(e) le

A participer au concours photo organisé par la commune de Druelle Balsac

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photo

Fait à le

Signature